

Avenir des SSTI

Mémorandum du groupe permanent d'orientation du COCT

Dans la continuité des orientations définies par le nouveau Plan Santé au travail, les membres du COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail) publient un mémorandum reprenant leurs propositions pour la réforme et l'avenir du système de Santé au travail et des SSTI.

Dans les suites de l'adoption, ce 8 décembre, du 3^{ème} Plan Santé au travail, et de leurs travaux antérieurs, les membres du groupe permanent d'orientation du COCT ont publié leurs propositions quant à l'avenir des Services de Santé au travail interentreprises et de la médecine du travail. Désireux d'être associés aux évolutions à venir en termes de Santé au travail, ils partagent ainsi leurs réflexions sur les missions, le fonctionnement, mais aussi le pilotage des SSTI.

Ce mémorandum, adopté par l'ensemble des organisations patronales et quatre organisations de salariés sur cinq, marque la volonté des partenaires sociaux de sortir des impossibilités réglementaires en adoptant un cadre juridique en phase avec les orientations du PST 3 pour mieux préserver la santé des salariés.

En continuité avec ce PST 2016 - 2020, ces propositions se veulent donc prioriser la prévention primaire, et dégagent deux types de missions pour les SSTI : l'action préventive en milieu de travail et le suivi individuel de l'état de santé, pour lesquelles une approche équilibrée est souhaitée, l'articulation des deux "[constituant] le fondement et la plus-value des SSI".

Deux pistes sont ainsi dégagées :

- adapter les modalités du suivi individuel des salariés dans le cadre de la réforme législative à venir ;
- renforcer l'attractivité des professions de Santé au travail et renouveler le pilotage des SSTI.

Quand bien même le constat d'un déclin de la ressource médicale est partagé, les partenaires sociaux entendent ne pas "réduire l'objectif d'une réforme au seul ajustement lié aux contraintes de la démographie médicale". Ils proposent donc une adaptation des conditions du suivi individuel des salariés aux risques professionnels encourus, avec une priorisation des salariés selon leurs besoins, et un renforcement de l'attractivité des métiers de la Santé au travail, en particulier la médecine du travail.

La notion de "pilotage national et régional" des SSTI demeure à préciser. S'il s'agit de l'articulation des outils qui sont l'agrément, le CPOM et le projet de Service, cependant ici énumérés dans un ordre nouveau, cela fait sens. Pour autant, il conviendra de ménager les responsabilités et l'autonomie de décision des différentes parties prenantes : pour le projet de Service, le conseil d'administration paritaire des SSTI sur la base du travail de la Commission médico-technique - pour l'agrément, la DIRECCTE - pour le CPOM, la DIRECCTE, la CARSAT et le SSTI.

Le pilotage "national et régional" envisage-t-il de réduire l'autonomie des acteurs cités plus haut, ou vise-t-il à faciliter la concertation entre les parties prenantes ? La priorisation des actions et la mobilisation des moyens de chaque acteur pourraient, comme cela est envisagé dans le Plan Santé au travail, s'appuyer sur un diagnostic territorial partagé des besoins, qui guiderait les choix autonomes des uns et des autres. Bien sûr, la tentation de rebattre les cartes de la gouvernance peut toujours exister, avec ses conséquences sur la répartition des responsabilités. À suivre donc... ■

▼ MOUVEMENTS

(13) **M. Hervé de VEYRAC** a pris la suite de **M. Frank CHARRIOL** à la présidence de l'AIMSMT 13 de Marseille.

(17) Les Services ASTS (Jonzac) et STA (La Rochelle) ont fusionné. Le nouveau Service, nommé STAS (Santé au Travail, d'Aunis et de Saintonge) a pour président **M. André Hurtaud**, et pour directeur **M. Jean-Baptiste Perié**.

(30) **Mme Sylvie Garcia** est la nouvelle Directrice du CMIST ALES LOZÈRE. **M Hervé Favat** est, quant à lui, passé conseiller spécial du Président du Service.

(73) **M. René Chevalier** a été élu président du Service Médical du Travail BTP Savoie. Il prend ainsi la suite de **M. Christophe Gal**.

■ AGENDA

13 janvier 2016
Cisme – Conseil d'administration
10 rue de la Rosière – Paris 15^e

14 janvier 2016
Cisme – Journée d'étude
Grand Hôtel – Paris 9^e

4 février 2016
Ateliers du Cisme – Novotel - Bourges

9 mars 2016
Cisme – Conseil d'administration
10 rue de la Rosière – Paris 15^e

10 mars 2016
Cisme – Journée d'étude
Hôtel Marriott Opera Ambassador – Paris 9^e

21 & 22 avril 2016
Assemblée générale du Cisme
La Baule

19 mai 2016
Ateliers du Cisme – Arras



plus sur le site
www.cisme.org